



Département fédéral des finances DFF  
Bundesgasse 3  
3003 Berne  
[sarah.bochud@efv.admin.ch](mailto:sarah.bochud@efv.admin.ch)

Berne, le 31 mars 2023 usam-MH/ap

**Réponse à la procédure de consultation :**  
**Modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF): financement durable des CFF**

Madame, Monsieur,

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Le 16 décembre 2022, le Département fédéral des finances nous a convié à prendre position dans le cadre de la procédure de consultation sur la Modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF): financement durable des CFF.

**L'usam est d'avis que les CFF disposent de ressources suffisantes et qu'ils ne devraient plus continuer à s'endetter, notamment en profitant des prêts de trésorerie de la Confédération. L'usam refuse catégoriquement que la redevance sur le trafic de poids lourds soit entièrement versée au fonds d'infrastructure ferroviaire. Les CFF devraient également se développer sur une base économique solide mettant en balance les dépenses et investissements d'un côté et les recettes de l'autre.**

Les CFF ont une base solide avec un capital propre de 9 milliards de francs et des réserves de l'ordre de 3,7 milliards de francs. Outre les billets, les CFF ont d'autres sources de financement durables comme les deux tiers au plus du produit net de la redevance sur le trafic de poids lourds liée aux prestations RPL, un pour mille de la TVA, 2% des recettes de l'impôt fédéral direct perçu sur les personnes physiques, 2300 millions de francs des finances fédérales (montant indexé au PIB et à l'inflation), 500 millions de francs de contributions des cantons. A cela s'ajoute des moyens limités dans le temps avec un autre pour mille de la TVA (de 2018 à 2030), 9% du produit net des impôts sur les huiles minérales. Il ne reste plus qu'à mettre en adéquation concrète les dépenses et investissements avec les moyens financiers et recettes.

De l'autre côté, les CFF sont endettés de 11 milliards de francs. La compagnie peut notamment faire usage des prêts de trésorerie de la Confédération. Cela n'affecte pas directement les finances fédérales et ne rentrent pas en ligne de compte du frein à l'endettement. Le problème, c'est que ces prêts de trésorerie ont commencé à prendre des proportions importantes. De presque insignifiants en 2008, ces prêts se montent à près de 4,45 milliards de francs (4 milliards à long terme et 450 millions à court terme). Ces lignes de crédit échappent totalement au frein à l'endettement. Les prêts accordés au CFF par la Trésorerie fédérale sont continuellement renouvelés. Du coup, la dette brute de la Confédération, hors frein à l'endettement, s'est accrue de 6 milliards de francs depuis 2004.

Le Conseil fédéral veut donc mettre un terme à cette pratique en plafonnant les lignes de crédits via les prêts de trésorerie et faire un apport en capital de 1,25 milliard de francs comme une dépense extraordinaire. De cette manière, les CFF profiteront encore pendant trois ou cinq ans des prêts de trésorerie. Ce n'est qu'au-delà de 11,7 milliards de francs que la Confédération mettrait en œuvre un financement par prêts budgétaires. Ceux-ci doivent en effet être approuvés par le Parlement dans le cadre de l'approbation du budget de la Confédération. Ils sont aussi soumis au frein à l'endettement.

Depuis la crise du covid-19, le prix des sillons doivent se réduire de 1,7 milliards de francs à cause de la contribution de couverture qui est liée dans le transport de voyageurs au chiffre d'affaires. Sinon l'exploitation durable du trafic de grandes lignes n'est plus rentable. Les coûts d'exploitation se révèlent donc plus élevés que prévu pour les gestionnaires d'infrastructures. Pour remédier à ce problème, il est proposé d'allouer l'intégralité de la RPL au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

L'usam accueille favorablement le passage des lignes de crédits hors frein à l'endettement vers des prêts budgétaires nécessitant l'approbation du Parlement et donc soumis au frein à l'endettement. Une telle pratique de financement par prêts de trésorerie sans passer par une approbation budgétaire est irresponsable pour la Confédération.

L'usam est d'avis que les transports ferroviaires sont importants pour la place économique suisse, mais qu'il est hors de question d'offrir autant de possibilités de financement aux CFF. Il ne suffit pas de plafonner l'endettement dans les objectifs stratégiques pour réussir à équilibrer les besoins de financement avec les dépenses. Les mesures d'économies et de monter en puissance de l'efficacité doivent surtout avoir du retentissement dans la conduite des CFF. Il est aussi décevant que la politique pose des exigences loin des réalités économiques aux CFF sans prendre connaissance des problèmes induits.

L'usam s'oppose catégoriquement à un nouvel apport en capital. La démarche est d'autant plus incohérente qu'aucune mesure de réduction de l'endettement des CFF n'est proposée dans le même temps. Il est ainsi très étonnant de lire dans le rapport explicatif que « rien ne devrait en principe changer au niveau du pilotage financier et de la gouvernance d'entreprise des CFF » (page 11).

L'usam refuse que l'intégralité de la RPL soit allouée au FIF. La part de la RPL attribuée au trafic routier doit demeurer en l'état. L'usam refuse toute subvention croisée au détriment du transport routier.

L'usam salue en principe que le financement par lignes de crédit de la Trésorerie fédérale passe enfin sous des prêts budgétaires soumis au frein à l'endettement. L'usam est en revanche d'avis que l'on ne peut pas offrir d'apport en capital aux CFF sans avoir au minimum des mesures concrètes de réduction de l'endettement dans le même temps. Il faudrait même que les CFF donnent la preuve concrète d'une réduction de l'endettement. La Confédération n'a plus vraiment les moyens de dépenser l'argent des contribuables sans mettre une stricte mesure.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Union suisse des arts et métiers usam**



Hans-Ulrich Bigler  
Directeur



Mikael Huber  
Responsable du dossier